

**2020 DAC 497** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Adrienne Monnier 7 rue de l'Odéon à Paris 6e

Le

Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Adrienne Monnier 7 rue de l'Odéon à Paris 6<sup>e</sup> ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Adrienne Monnier 7 rue de l'Odéon à Paris 6e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Adrienne Monnier (1892-1955) a fondé ici en 1915 la Maison des Amis des Livres, librairie et bibliothèque de prêt. Elle y accueillit Apollinaire, les surréalistes, Gide, Claudel, Colette et Violette Leduc. Elle a édité la première traduction en français d'Ulysse de James Joyce . »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.500 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, de l'exercice 2020 ou des exercices suivants.